

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt six

Présents : 27

Le 23 septembre

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Samuel PHELIPPOT, Maire.

Procurations : 2

Convocation du Conseil
Municipal en date du
17 septembre 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Françoise L'HER qui a donné pouvoir à Éliane AUFFRET, Delphine LE ROUX qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL

Secrétaire de séance : Rachelle LOSTANLEN

N° D_2026-09-23-24

Objet : GROUPE DE TRAVAIL – REFONTE DES CRITERES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération N°D_2026-05-21-01 en date du 21 mai 2026 pour la création d'un groupe de travail relatif à la révision des règles d'attribution de subvention aux associations ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission municipale « Sport – Vie associative » en date du 14 septembre 2026 ;

Considérant les différentes candidatures d'associations reçues en mairie ;

Par délibération du Conseil municipal en date du 21 mai 2026, un groupe de travail dédié à la refonte des critères de subventions a été créé.

Sa composition a été arrêtée de la manière suivante :

- Le Maire ;
- L'adjoint au maire « Sports – vie associative » ;
- 2 élus de la majorité : Jean-Jacques QUILLÉVÉRÉ– Françoise L'HER ;
- 3 élus des groupes de la minorité (1 pour chaque groupe) ;
- Des personnalités civiles issues du monde associatif local ;
- Un membre du collectif 29 ;
- Un membre du RESAM ;

Suite à la réception de candidatures par les associations, il est proposé de nommer les organismes et personnes suivantes :

ASSOCIATION	NOM	PRENOM	FONCTION
CAL	UGUEN	DOMINIQUE	PRESIDENT
EBL	TREGUER	ERWAN	Membre
LANDI FC	QUERE	JEAN-PIERRE	Trésorier
MEDAILLES MILITAIRES	CAROFF	ALAIN	PRESIDENT
GST	LE BRIAND	Youna	Salariée et bénévole
RANDONNEURS PAYS DE LANDIVISIAU	TANGUY	Philippe	PRESIDENT
SECOURS POPULAIRE	PICHON	Noëlle	Membre
ALPAR	LUCAS	THIERRY	Membre
MOUEZ BRO LANDI	PICART	Yves	membre
RESAM	ALLAIS-KERRIEN	Fanny	Coordinatrice
COLLECTIF 29	SOULOUMIAC	Malou	Présidente

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la composition du groupe de travail « Refonte des critères de subvention aux associations » telle que présentée dans la présente délibération.

Landivisiau, le 23 septembre 2026
Le Maire,
Samuel PHELIPPOT

